



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE
DE L'ASSURANCE, DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE
23 JANVIER 2024 - N° 90

LA REVUE DE PRESSE

15
janvier

L'ACPR publie son programme de travail pour l'année 2024

Quatre grands axes de travail y sont définis et ont été adoptés par le Collège de supervision de l'ACPR :

- Maintenir et renforcer la sécurité et la solidité des secteurs de la banque et de l'assurance face aux risques macroéconomiques, financiers et géopolitiques ;
- Remédier aux vulnérabilités structurelles et être proactif dans l'identification, la prévention et la supervision des risques nouveaux et en développement ;
- Identifier et remédier aux risques d'inconduite et maintenir les dispositifs LCB-FT à un niveau de haute qualité et ;
- Poursuivre la modernisation et accroître l'efficacité de l'ACPR et contribuer au plan stratégique de la Banque de France.

>> L'AVIS D'ASTRÉE

Soulignons pour les distributeurs l'accent mis sur la LCB-FT et les pratiques commerciales.

9
janvier

L'AMF prononce une sanction à l'encontre d'un CIF

Dans une décision du 9 janvier 2024, l'AMF sanctionne un Conseiller en Investissement Financier et son dirigeant pour manquements à leurs obligations professionnelles.

Ils sont respectivement frappés d'une amende de 20.000 € et de 10.000 €, ainsi que d'une interdiction d'exercice temporaire de 2 ans. Les manquements constatés sont les suivants :

- Non-respect de l'obligation d'informations dans le cadre de la commercialisation d'obligations convertibles en actions,
- Non-respect de l'obligation d'identification et de gestion des conflits d'intérêts,
- Non-respect des obligations en matière de LCB-FT.

>> L'AVIS D'ASTRÉE

Cette publication rappelle aux conseillers en investissements leurs obligations en matière de commercialisation et de contrôle des opérations.

15
janvier

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) publie son rapport annuel sur les sanctions administratives et autres mesures imposées en 2022 par les autorités nationales compétentes en application de la Directive sur la distribution d'assurances (DDA)

L'EIOPA (ou AEAPP) a publié [son quatrième rapport annuel](#) relatif aux sanctions administratives et autres mesures imposées en 2022 par les autorités nationales compétentes en vertu de la directive sur la distribution d'assurance.

Le rapport a relevé différentes lacunes dans la distribution d'assurances : manquements en formation continue, insuffisances en matière de devoir de conseil et mauvaise gestion des conflits d'intérêts.

Le rapport comprend également une carte interactive donnant des informations relatives à la structure du marché des intermédiaires d'assurance pour chaque pays européen.

18
janvier

L'AMF publie son plan d'actions et ses priorités de supervision 2024

[L'AMF y précise ses missions principales](#) : promouvoir une finance plus durable ou encore accompagner l'innovation. Les contrôles et suivis concerneront

plus particulièrement les sociétés de gestion, les intermédiaires du marché et des acteurs de la commercialisation et du conseil.

18
janvier

L'ACPR met en garde contre les propositions frauduleuses de crédits, de livrets d'épargne, de services de paiement et d'assurances

Face à une hausse des escroqueries visant le grand public, [l'ACPR a publié un communiqué de presse](#) dans lequel elle met en garde contre les propositions frauduleuses de différents produits.

Elle rappelle que sa liste noire des sites ou entités proposant des crédits, des livrets d'épargne, des services de paiement ou des contrats d'assurance sans y être autorisés, est accessible et mise régulièrement à jour sur le site de l'ACPR.

18
janvier

Publication au journal officiel de la mise à jour par la Commission Européenne de la liste des Pays Tiers à Haut Risque

Les îles Caïman et la Jordanie sortent de la liste des Pays Tiers à Haut Risque.

Astrée vous souhaite une très bonne semaine

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*